

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance spéciale du Conseil de ville de la Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 9 mars 2006, à 19h00, au bureau de la Ville de Lac-Saint-Joseph, 1048, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller

7305- Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

7306 - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 mars 2006 en ajoutant un point soit la location du Club Nautique.

7307 - Amendement à la demande de dérogation mineure du 344, Chemin du Croissant, Lac-Saint-Joseph

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil amende la résolution autorisant la dérogation mineure du 344, Chemin du Croissant, Lac-Saint-Joseph pour indiquer que le permis doit être accordé sur le chalet principal sans restriction aux autres dépendances sur cette propriété.

Il est de plus proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil demande à la secrétaire-trésorière de transmettre une lettre à Monsieur Philippe Boucher l'informant qu'il n'y a pas de

droit acquis d'usage d'habitation pour le chalet secondaire tel qu'apparaissant au plan de localisation de 1971 et qu'en conséquence cet immeuble ne pourra pas servir à des fins d'habitation.

7308 – Amendement au règlement d'emprunt de \$95,000.

Après vérification auprès du ministère des Affaires municipales, la secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que le règlement d'emprunt qui avait été accordé l'an dernier demeure toujours valide et que nous pourrions nous en servir en paiement des plans et devis s'il y a réfection de la route.

7309 – Demande d'une deuxième opinion concernant les travaux routiers.

M. Guy Jacob demande s'il n'y aurait pas lieu de demander une deuxième opinion professionnelle. Claude Lessard parle d'une personne à la retraite qui pourrait nous donner une deuxième opinion à savoir s'il est crédible de penser que les travaux que nous ferons seront bons pour quinze ans.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil demande une deuxième opinion professionnelle.

7310 – Location du Club Nautique

Monsieur Guy Jacob demande s'il y a un document ou une politique concernant la location du Club Nautique. La secrétaire-trésorière répond qu'il y a un petit contrat type que nous faisons signer aux résidents qui veulent louer le Club Nautique pour une activité et que le coût est d'environ \$50.00 à \$100.00 selon la durée de la location mais que ce n'est que pour couvrir les frais de ménage.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte de prêter le Club Nautique à des citoyens seulement qui veulent tenir une activité en leur faisant signer une entente et en facturant un montant de \$200.00 couvrant les frais.

7311- Levée de la séance

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h30.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire